

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 181-188

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__181_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du proces-verbal de la séance du 21 avril 1900 — Nécrologie : M. Boutin, ancien Président de la Société. — Nomination définitive de deux membres titulaires — Présentation d'un nouveau membre — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM. Levasseur, Ducrocq, Neymarck, des Essars — Communication de M. Paul Meuriot sur la statistique agricole de la Belgique. — Lecture d'une Note de M. Vauthier au sujet de l'article de M. Arsène Dumont sur l'aptitude à l'émigration de la population française. Discussion : MM. Arsène Dumont, Levasseur, François Bernard, Coste

La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Levasseur

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Boutin, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, ancien vice-président et président honoraire de la Société de statistique. Il se fait l'interprète de tous les membres de la Société en exprimant les regrets profonds qu'inspire la perte de M. Boutin, dont il retrace la carrière dans les termes suivants :

Mes chers Collègues,

La Société de statistique vient de faire une perte bien douloureuse : M. E. Boutin est mort ; nous lui avons rendu les derniers devoirs samedi dernier.

Malgré les inquiétudes que donnait à ses amis l'affaiblissement de sa santé, nous pouvons dire qu'il nous a été enlevé prématurément, car il n'avait pas soixante ans et la vigueur de sa constitution semblait promettre une longue et verte vieillesse. La douleur d'avoir perdu sa femme a avancé le terme de sa vie.

C'était un fils de ses œuvres. Il avait fait son entrée dans la carrière administrative par les fonctions les plus modestes et il avait avancé de grade en grade par un travail opiniâtre. Parvenu aux sommets de la hiérarchie, il se souvenait de ses

débuts et il le manifestait par son aménité et sa bienveillance pour ceux qui, à tous les degrés, étaient placés sous ses ordres ; il savait distinguer le mérite et il le soutenait. Aussi était-il aimé de tous ses subordonnés ; j'en ai recueilli encore le témoignage de la bouche de celui qui est venu m'inviter à ses funérailles.

M. Boutin nous appartenait depuis dix-sept ans ; c'est en 1883 qu'il était devenu membre de la Société de statistique ; c'est en 1892 que nous lui avons décerné la médaille Bourdin ; c'est en 1896 qu'il a été nommé président honoraire de la Société. Il était aussi membre d'honneur de l'Institut international de statistique et membre du Conseil supérieur de statistique.

Il laisse une œuvre considérable en statistique. C'est d'abord, en 1881, *L'évaluation de la propriété non bâtie*. Entrepris dès 1879, par application des lois des 3 août 1875 et 9 août 1879, dans le but de préparer une nouvelle répartition du principal de la contribution foncière, ce travail avait été confié à M. Boutin en sa qualité de Directeur général des contributions directes. Chargé de faire procéder sur place à une évaluation des superficies, de la valeur vénale et du revenu net des diverses catégories de terre, il a pu fournir ainsi aux économistes, pour la première fois (1) depuis le cadastre qui ne répond plus, depuis longtemps, à l'état actuel de la propriété, des éléments de calcul précieux.

C'est, en second lieu, *L'évaluation des propriétés bâties* qu'avait ordonnée la loi du 8 août 1885 dont il a préparé et dirigé l'exécution en 1891. Il s'était donné tout entier à cette œuvre ; il vous en avait communiqué le plan et il s'était plu à s'appuyer sur votre approbation. Il était impossible qu'un travail aussi étendu, auquel tant de contrôleurs et autres fonctionnaires ont coopéré, ne soulevât pas des critiques de détail, surtout lorsque la constatation a pour conséquence un impôt. Mais on doit lui rendre cette justice que dans l'ensemble jamais n'avait été entreprise et conduite à bonne fin une aussi importante enquête sur la propriété bâtie.

Obligé par un engagement pris depuis plusieurs semaines de me rendre à la séance de l'Académie à midi et demi, je n'ai pas pu accompagner le corps jusqu'au cimetière ; plusieurs de nos collègues l'ont fait et, puisque nous sommes réunis ce soir, c'est en séance devant vous, Messieurs, et en votre nom que j'adresse à notre éminent et très regretté collègue un dernier adieu. Sa mémoire restera vivante parmi nous et nous souhaitons que l'exemple de sa vie laborieuse, dévouée à ses amis et au devoir, utile à son pays, trouve des imitateurs.

L'assemblée s'associe pleinement à l'hommage rendu par M. le Président à l'homme et au statisticien.

La candidature de MM. de Lamotte et Leroy, présentés dans la dernière séance, est mise aux voix et adopté à l'unanimité ; ces Messieurs sont nommés, en conséquence, membres titulaires.

MM. Fernand Faure et Levasseur présentent, comme membre titulaire, M. Cordelet, sénateur, candidature sur laquelle il sera voté dans la prochaine séance.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. de Foville, relativement aux observations faites par M. Ducrocq sur les nouveaux types monétaires et parues dans le numéro de mai du journal (2). (Voir cette lettre dans le présent numéro, p 205).

(1) Un travail du même genre, exécuté de 1851 à 1853, n'a jamais été publié.

(2) Page 171.

M. Ducrocq répond en reproduisant et complétant ses premiers arguments qu'il formulera dans une note explicative. (Voir le présent numéro, p. 206.)

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépouille la correspondance; il signale à la Société la fondation à Athènes, sous la présidence honoraire du prince héritier, de la Société de statistique de Grèce et d'autre part le remplacement, comme Directeur de la statistique officielle de Bulgarie, de M. Karoloff, démissionnaire, par M. V. Lutzabanoft. Il annonce enfin qu'il vient de recevoir, pour être communiqué à la Société, le programme du X^e Congrès international d'hygiène et de démographie qui doit se tenir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle du 10 au 17 août 1900. La cotisation est de 25 fr. S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétaire du Congrès, 21, rue de l'École de Médecine. La 2^e division, qui comprend la démographie, a pour Président M. Levasseur, et de nombreux statisticiens étrangers ont l'intention de prendre part aux travaux de ce Congrès.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il cite comme transmis par leurs auteurs : l'*Annuaire démographique de Bruxelles*, ainsi qu'un relevé des *Causes de décès* dans la même ville transmis par M. le Dr Janssens, Inspecteur en chef de la division d'hygiène et membre de l'Institut international de statistique; les procès-verbaux du *Congrès météorologique de Turin*, tenu sous les auspices de la Société météorologique italienne. Parmi les documents officiels, dont on trouvera plus loin la liste détaillée p. 220, il y a lieu de mentionner les *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes*, 10^e année, publication due au regretté M. Boutin, et les statistiques suédoises annuelles : *médicale, vétérinaire, des assurances* et des *pêches maritimes*.

M. Levasseur dépose sur le bureau de la Société un exemplaire de sa brochure intitulée : *Comparaison du travail à la main et du travail à la machine*, publiée dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement à l'industrie nationale* et dont il a fait un compte rendu à la Société dans une précédente séance.

M. Ducrocq présente à la Société, au nom de M^{lle} Cuinet, de Constantinople, qui en est l'auteur, bien qu'elle n'eût voulu y faire figurer que le nom de son père, la *Table alphabétique générale des quatre volumes de la Turquie d'Asie*. Elle active, autant qu'il peut dépendre d'elle, l'achèvement de l'impression du second ouvrage : *Syrie, Liban et Palestine*, qui aura aussi une table distincte.

M. Alfred NEYMARCK, au nom du bureau du Congrès international des valeurs mobilières qui se réunira les 5, 6, 7, 8 juin, sous la présidence de M. Georges Cochery, ancien ministre des finances, fait hommage à la Société de statistique du premier volume des travaux du Congrès. Ce volume de 400 pages contient trente mémoires sur des questions statistiques, économiques, législatives et fiscales. Il sera suivi de plusieurs autres volumes. A l'heure actuelle, plus de cent mémoires ont été envoyés au bureau et le nombre des membres adhérents au Congrès dépasse 700. Tous les pays d'Europe ont envoyé des adhésions.

M. Alfred Neymarck remet aussi à la Société la *Statistique de la population du Royaume de Roumanie* qui lui a été adressée par le Directeur de la statistique. Il signale l'importance de ce document.

M. DES ESSARS offre à la Société, au nom de la Société française des habitations à bon marché, une brochure contenant un plan ou schéma de comptabilité pour une société anonyme et une société coopérative d'habitations à bon marché. Il fait observer que, dans ce travail, on trouve la solution d'un problème de comptabilité d'une réelle difficulté : donner à tout moment le solde d'un compte qui s'amortit par le jeu de l'intérêt composé.

Il présente ensuite un travail manuscrit de M. Vilfredo Pareto sur le rôle de la taille des Parisiens en 1292.

Cette note est trop mathématique pour pouvoir être lue en entier, mais les conclusions de M. Pareto sont intéressantes : la répartition de la richesse entre les Parisiens du XIII^e siècle et ceux du XIX^e n'a pas beaucoup changé.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Meuriot sur l'agriculture de la Belgique.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de son travail, si méthodique et si documenté, qui paraîtra dans un prochain numéro du Journal.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit une lettre de M. Vauthier en réponse à la communication de M. Arsène Dumont sur l'aptitude de la France à fournir des colons.

Cette note, accueillie avec un vif intérêt, sera publiée *in extenso*, avec graphique à l'appui, dans un prochain numéro.

M. Arsène DUMONT dit que M. Vauthier a bien saisi sa pensée; mais il persiste à croire qu'aucun de nos départements, sauf le Finistère, ne peut exporter des colons. Il a fait l'analyse démographique de chaque département et chaque fois il est arrivé à la même constatation. La France dépense beaucoup d'argent et d'hommes, dans sa politique coloniale, sans réfléchir que cet argent et ces hommes manquent à son agriculture.

On fait un chemin de fer à Ouargla alors, qu'en Normandie, beaucoup de localités d'une population numériquement supérieure à Ouargla n'en ont pas.

On remarque en France que la surface par habitant vivant du travail agricole est très vaste, ce qui prouve que la France même n'est pas colonisée.

M. LEVASSEUR dit que, depuis longtemps, la population est stationnaire et même moins que stationnaire, car elle se maintient par la faiblesse de la mortalité, tous les démographes sont d'accord sur le mal, mais aucun ne propose de remède.

M. François BERNARD observe que la population tend à se concentrer dans les villes, ce qui explique l'étendue des surfaces cultivées par rapport à la population vivant du sol, mais ce n'est pas un fait particulier à la France; il existe, et avec une intensité plus grande, dans nombre de pays voisins. Le Français émigre peu, c'est vrai, mais cela vient de ce que le Français est riche; or, ce sont les populations pauvres qui émigrent. Les départements pauvres fournissent déjà, et pourraient fournir, des émigrants. La population croît lentement parce qu'elle se resserre trop, mais dès qu'elle a de la place elle se développe. Telle famille qui, en France, aurait eu un enfant en quatre ou cinq en Algérie, l'émigration pourrait être une cause d'augmentation des naissances.

On peut aussi penser que la réforme des lois successorales et une éducation plus virile donnant le sentiment de la responsabilité influenceraient favorablement la natalité. Quant aux mesures fiscales frappant les célibataires ou les familles peu nombreuses, M. Bernard les considère comme absolument inefficaces.

M. COSTE dit que MM. Dumont et Vauthier sont d'accord pour regretter l'agglomération de la population dans les villes; or, au XVI^e siècle, les plaintes étaient les mêmes en Angleterre, et c'est cependant à cette époque qu'a commencé le mouvement d'émigration qui a eu pour la puissance de l'Angleterre de si grandes conséquences.

M. Coste ajoute que dans la question de la natalité il ne faut pas s'en tenir au fait brutal mais qu'il faut en rechercher la cause; cette cause est la prévoyance des parents, qui ont le souci, très légitime, d'assurer l'avenir de leurs enfants. Il faut donc multiplier les débouchés pour ces enfants.

M. Arsène DUMONT ne croit pas à la théorie des débouchés. Ces débouchés existent et les populations n'en profitent pas, car ce n'est pas dans une couche sociale égale ou inférieure à la leur que les parents veulent placer leurs enfants, mais dans une couche supérieure.

M. François BERNARD répond à cette dernière observation en faisant remarquer que le petit exploitant de 4 ou 5 hectares de terres en France pourra facilement trouver en Algérie, par exemple, pour son fils émigrant, des exploitations d'une trentaine d'hectares.

M. Arsène DUMONT, se cantonnant sur le terrain statistique, dit qu'il a surtout tenu à faire ressortir que la France était insuffisamment peuplée. Il croit qu'on ne peut trop préciser ce fait et demande à ce qu'il soit publié dans le Journal de la Société une note supplémentaire dans laquelle il fournira de nouveaux arguments à l'appui de sa thèse. (Voir Annexe au procès-verbal, page 185.)

M. LEVASSEUR confirme qu'en France le progrès de l'agglomération dans les villes

est moindre que dans certains pays étrangers ; quant à l'effet des lois successorales il est difficile à prévoir. Il est, en effet, utile de rappeler qu'au xvi^e siècle la natalité était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Or, la *Coutume de Paris*, qui régissait la plus grande partie du territoire, établissait, pour la bourgeoisie, l'égalité entière des parts de la fortune des parents entre tous les enfants des deux sexes. La même égalité se rencontre déjà dans le recueil des *Établissements de saint Louis*.

M. COSTE dit que les idées de l'école de Le Play ne sont pas la seule méthode à invoquer en matière de loi successorale. M. Bertillon a proposé la dévolution à l'État de la part des enfants qui devraient exister et qui n'existent pas. Cette mesure aurait peut-être quelque effet.

En raison de l'heure avancée, M. le PRÉSIDENT prononce la clôture de la discussion et, avant de lever la séance, donne connaissance du prochain ordre du jour :

1^o La statistique de l'enseignement primaire, par M. Levasseur ;

2^o Discussion, s'il y a lieu, de la communication de M. Meuriot sur la statistique agricole de la Belgique.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Ed. FLÉCHEY.

Le Président,
E. LEVASSEUR.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

DE L'APTITUDE DE LA POPULATION FRANÇAISE A L'ÉMIGRATION.

(Note supplémentaire.)

Si j'avais à parler dans une assemblée politique sur l'expansion coloniale de la France, j'aurais un vrai plaisir à traiter ce grand sujet avec toute l'ampleur qu'il comporte.

Je montrerais sans peine que l'émigration et la colonisation ne sont pas affaire de fantaisie, que ce sont des problèmes relevant de la démographie et qu'une grave imprudence a été commise quand on les a si légèrement résolus sans songer à prendre conseil de cette science ;

Que pour un peuple qui n'a point d'excédent de population, l'acquisition de colonies ne peut procurer qu'une satisfaction de la vanité ;

Qu'au point de vue économique, elles ne paient jamais à l'État ce qu'elles lui ont coûté ;

Qu'au point de vue militaire, comme elles augmentent l'étendue des côtes et la surface des territoires à protéger sans augmenter le nombre des défenseurs, elles diminuent la force offensive et défensive de la nation ;

Qu'au point de vue politique, elles détournent nos efforts et notre attention de la frontière du nord-est pour les disperser sur tous les points du globe ; que l'Allemagne, qui nous a poussés dans cette voie, ne pouvait rien inventer de plus propre à nous faire oublier la politique de revanche, en multipliant les causes de rivalité et les occasions de conflit avec l'Angleterre.

Mais je parle devant une réunion scientifique, et le seul but de mon modeste travail était de préciser ce que tout le monde sait. Personne n'ignore que la densité de la population est faible en France, et que cette densité va diminuant dans les cam-

pagnes tout à la fois, par suite de l'excès des décès sur les naissances qui se produit dans la plupart de nos départements et par l'effet de l'émigration rurale qui entraîne vers les villes les habitants les plus riches et les plus éclairés : ce ne sont donc ni les débouchés ni la terre qui manquent en France, et plus de onze cent mille étrangers le prouvent en venant occuper les vides que laisse subsister l'insuffisance de notre population.

Ces faits sont acquis, nul ne les conteste. Je me suis borné à ajouter qu'un peuple dans notre situation ne doit pas se ruiner à fonder des colonies par la même raison qu'il est inutile de se mettre en frais pour construire des colombiers, lorsque l'on n'a pas de pigeons, et que l'on n'entrevoit même pas la possibilité d'en jamais avoir.

Puisque toutefois cette conclusion si naturelle, à raison sans doute de son amertume, n'a pu, même dans un milieu d'élite et particulièrement pénétré d'esprit scientifique, être unanimement goûtée, je ne saurais mieux faire que d'apporter quelques faits nouveaux, indéniables, précis et numériquement déterminés, qui soient susceptibles de la faire adopter. En voici quelques-uns ; ils tendent à faire voir encore plus clairement que la France est insuffisamment peuplée.

D'après le mode généralement usité de calculer la densité de la population, on se demande combien d'habitants existent dans un kilomètre carré. Cela ne parle pas à l'imagination. On voit mieux combien les habitants sont clairsemés sur notre sol, quand on fait le calcul inverse : à chaque habitant, dans chaque département, combien revient-il de terre ?

L'Office du travail a publié il y a un an, pour la première fois, les résultats d'une enquête établissant pour chaque profession le nombre des habitants qui l'exercent effectivement. Le premier volume comprend quinze départements situés dans le nord-est de la France. Nous emparant de ce document, nous avons relevé — en laissant de côté le département de la Seine — le nombre des habitants de chacun des quatorze autres ayant une population active et le chiffre de ceux de ces habitants qui se livrent effectivement à l'exploitation des forêts et du sol, puis nous avons calculé les deux rapports suivants : 1° Sur cent habitants de population active, combien se consacrent à la culture de la terre ? 2° Quelle étendue superficielle en chacun de ces quatorze départements revenait à chaque individu travaillant la terre. Avec ces données et résultats a été formé le tableau ci-dessous :

Départements.	Population	Fraction de la population active exploitant les forêts et l'agriculture.		Superficie	Pour un habitant de population active cultivant le sol, combien d'hectares ?
	active			en	
	en 1896.	Nombres absolus.	Pour 100.	hectar s.	
Seine-et-Oise. . . .	300 117	93 444	31,1	565 894	6,02
Seine-et-Marne. . .	154 949	63 890	41,2	593 107	9,2
Oise	186 548	63 909	34,2	588 573	9,2
Somme	249 022	85 940	34,8	627 712	7,3
Pas-de-Calais. . . .	366 720	124 389	33,9	675 156	5,4
Nord	786 529	133 828	17,0	677 773	4,3
Aisne.	234 069	86 130	36,7	742 835	8,5
Ardennes	130 784	38 748	29,6	525 259	13,5
Marne	202 597	78 999	38,9	820 531	10,3
Meuse	110 155	46 265	42,0	654 057	13,4
Meurthe-et-Moselle .	188 477	55 020	29,5	527 956	9,5
Vosges	199 855	71 636	35,0	590 303	8,2
Haute-Marne. . . .	100 130	45 042	44,9	625 695	11,1
Aube	119 645	48 708	40,7	602 629	12,3

On voit, en examinant les chiffres groupés ci-dessus, que la proportion des habitants de tout âge et de tout sexe qui demandent à l'exploitation des forêts et aux divers genres de culture leur subsistance et celle de leur famille est moindre que l'on ne pensait généralement. A la vérité, dans le plus agricole des quatorze départements que nous examinons, elle atteint presque quarante-cinq pour cent. Mais c'est une exception. Dans la moitié de ces départements, cette proportion est égale ou inférieure à un tiers. Dans le nord, particulièrement industriel, elle n'est que d'un sixième environ.

Quant à l'espace superficiel correspondant à chaque individu de population active se livrant à l'exploitation du sol, il est au contraire beaucoup plus grand qu'on ne se le figure habituellement. Dans le département du Nord, où il est le moindre, il est encore de quatre hectares trente ares. Il dépasse dix hectares dans cinq départements, et s'élève à plus de quatorze dans la Haute-Marne. Pour chaque famille composée de cinq personnes travaillant effectivement la terre, ce serait un espace superficiel de plus de soixante-dix hectares. Il en faudrait déduire à la vérité l'espace non cultivable ; mais si forte que l'on fasse cette part, il reste établi qu'en France ce n'est pas la terre qui manque à l'homme ; mais, tout au contraire, l'homme qui manque à la terre, ne la cultive point avec assez de bras, avec assez de capitaux, avec assez de science et d'intelligente initiative.

Cette conclusion me semblant suffisamment démontrée, il me reste à répondre à la remarque très juste de M. Levasseur, d'après laquelle l'émigration centripète des campagnes vers les villes est plus forte chez plusieurs nations étrangères qu'en France et néanmoins ne s'y accompagne point comme chez nous d'un abaissement de la natalité. Le fait est réel et, néanmoins, je ne crois pas m'être trompé en affirmant qu'en France l'émigration centripète et l'abaissement de la natalité étaient deux phénomènes jumeaux, nés l'un et l'autre de la même mère : la passion de l'individu de s'élever à un degré de plus en plus haut de culture personnelle et de jouissances, deux aspects de ce que j'ai nommé ailleurs la capillarité sociale.

Pour que cette opinion puisse continuer d'être considérée comme vraie, il suffit d'accepter une distinction que plus d'une fois, dans mes écrits antérieurs sur cette matière, j'ai eu l'occasion de faire. Il est deux sortes d'émigration centripète.

L'une est le pur résultat des nécessités économiques. L'évolution du travail, depuis quelque cent vingt ans, comprend deux phases. Dans la première, l'industrie s'est séparée de l'agriculture, les industries ménagères ont graduellement disparu et une partie des anciennes populations rurales, trouvant avantage à une spécialisation croissante, se sont vouées exclusivement à la production industrielle. Dans la seconde, les ouvriers, auparavant dispersés dans les campagnes, ont été groupés en de vastes usines qui, construites dans le voisinage les unes des autres, ont rapidement transformé de simples communes en villes populeuses ; mais qui ne sont en réalité que de vastes ateliers. Telle est la principale cause qui a déterminé le progrès des agglomérations urbaines des pays industriels, en Angleterre, aux États-Unis, dans l'Allemagne contemporaine, dans nos départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure. Et chez ces peuples, non plus que dans les parties de la France que je viens de nommer, cette sorte d'émigration centripète n'a déterminé d'abaissement de la natalité ; car les prolétaires de la grande industrie qui, généralement, vivent au jour le jour, sont généralement très féconds : ils engendrent avec insouciance.

Mais il est une autre sorte d'émigration centripète qui est l'effet de tendances mentales. C'est celle qui a pour objectif les fonctions publiques, les emplois, les professions libérales, et pour idéal la vie bourgeoise ou aristocratique, l'*otium grecum* avec une participation au mouvement intellectuel, politique et esthétique des classes supérieures, toujours plus active dans les villes que dans les campagnes, dans les grandes que dans les petites et à Paris que partout. Cette sorte d'émigration centripète s'allie toujours à la faiblesse de la natalité; car on a la fécondité de la classe à laquelle on aspire et nos classes supérieures étant et ayant toujours été infécondes, toutes celles qui aspirent à leur genre de vie participent à leur infécondité.

J'ajouterai que ni la démographie ni la statistique ne se suffisent à elles-mêmes. Elles donnent également le nom de ville à toute agglomération humaine de plus de deux mille habitants en France, de plus de huit mille en Amérique. Mais sous ce vocable identique sont englobées — la moindre observation peut nous en convaincre — des réalités fort dissemblables.

La plupart de nos sous-préfectures et de nos chefs-lieux de département ont une antiquité de quinze à dix-huit cents ans; pour beaucoup, le chiffre de la population est à peu près stationnaire, la vie individuelle et collective y est lente et stagnante. Par leur origine, la rapidité de leur croissance, leur genre d'activité et leur énergie au travail, des villes comme Roubaix ou Douarnenez diffèrent entièrement des premières. La manière de comprendre la vie, les appréciations qui dirigent la conduite y sont tout autres et il ne faut pas être surpris qu'en conséquence l'état démographique y soit tout autre lui aussi. Et, de fait, il est facile à constater que dans les villes du premier type, la natalité est extrêmement faible, tandis que dans celles du second, elle est élevée ou très élevée. Dans un État comme la France où il y a beaucoup de villes de la première catégorie, la natalité en est affaiblie; dans les États et les départements où se sont formées ou accrues beaucoup de villes de la seconde, la natalité générale en est soutenue ou relevée.

Telle est l'explication de l'apparente contradiction qui m'a été objectée.

Arsène DUMONT.